majeure haute spécialisation

NOVA SCOTIA
NOUVELLE-ÉCOSSE

Liste de vérification pour les élèves (Arts)

Félicitations pour avoir choisi d'obtenir une majeure haute spécialisation en arts!
Cette liste de vérification vous aidera à faire le suivi de vos progrès pendant vos études secondaires alors que vous explorez des carrières et participez à des activités d'apprentissage en milieu communautaire. La liste doit être révisée par la personne désignée de votre école avant d'obtenir votre diplôme de fin d'études secondaires et votre certificat.

Choix de cours ciblés

a) Apprentissage de base

1 crédit :

☐

Liste de cours possibles :

CRÉDIT	NOM DU COURS
1.0	Dance 11
1.0	Drama 10 / Art dramatique 10
1.0	Integrated Fine Arts 11 (2023–2024 année pilote seulement)
1.0	Music 10
1.0	Visual Art 10

b) Éducation coopérative

1 crédit :

☐

Liste de cours possibles :

CRÉDIT	NOM DU COURS
1.0	Co-operative Education 11* / Éducation coopérative 11*
1.0	Co-operative Education 12* / Éducation coopérative 12*

*offert par l'entremise de l'École virtuelle de la Nouvelle-Écosse

Les cours sont listés dans la langue offerte.

On ne peut pas utiliser le même cours dans plusieurs catégories (apprentissage de base, éducation coopérative et apprentissage supplémentaire).

Les cours d'éducation coopérative doivent avoir lieu dans le domaine des arts.

c) Apprentissage supplémentaire

2 crédits :

☐

☐

Liste de cours possibles :

CRÉDIT	NOM DU COURS
1.0	Advanced Music 11
1.0	Advanced Music 12
1.0	Arts Entrepreneurship 12
1.0	Arts Related Personal Development Credit
1.0	Audio Recording and Production 12
1.0	Challenge for Credit
1.0	Communications Technology 11
1.0	Communciations Technology 12
1.0	Co-operative Education Choisir 1 crédit : • Co-operative Education 11* / Éducation coopérative 11* • Co-operative Education 12* / Éducation coopérative 12*
1.0	Dance 11
1.0	Design 11
1.0	Drama 11 / Art dramatique 11
1.0	Drama 12 Theatre Arts
1.0	Film and Video Production 12*
1.0	IB Music 12*
1.0	IB Theatre Arts
1.0	IB Visual Art
1.0	Multimedia 12*
1.0	Music 11
1.0	Music 12
1.0	Textile Technology 12
1.0	Visual Arts 11*
1.0	Visual Arts 12

Apprentissage en milieu communautaire

a) Au moins deux activités d'apprentissage en milieu communautaire

En plus des cours d'éducation coopérative (dans le choix de cours ciblés), les élèves participeront à au moins deux activités d'apprentissage en milieu communautaire pendant un total d'au moins quatre heures. Ces activités doivent être documentées ci-dessous; les textes et les photos supplémentaires doivent être téléchargés à votre portfolio dans myBlueprint. Les expériences supplémentaires (qui ne sont pas listées ci-dessous) peuvent être ajoutées à votre portfolio d'élève dans myBlueprint; vous pourrez les montrer à vos employeurs futurs ou à des établissements postsecondaires.

Ces expériences peuvent comprendre notamment :

- participer à un projet de bénévolat, un projet communautaire ou un projet d'apprentissage par le service dans le domaine des arts
- travailler avec un Ainé, un mentor communautaire ou un gardien du savoir
- assister à un salon de l'emploi, une conférence ou un atelier
- participer à une compétition locale, provinciale ou nationale (ex. Compétences Canada–Nouvelle-Écosse)

1

Description

☐ Versé dans myBlueprint

Date(s) de l'expérience

Nom de l'enseignant ou de la personne responsable de la supervision

2

Description

☐ Versé dans myBlueprint

Date(s) de l'expérience

Nom de l'enseignant ou de la personne responsable de la supervision

3

Description

☐ Versé dans myBlueprint

Date(s) de l'expérience

Nom de l'enseignant ou de la personne responsable de la supervision

4

Description

☐ Versé dans myBlueprint

Date(s) de l'expérience

Nom de l'enseignant ou de la personne responsable de la supervision

Formation et titres de compétence

Les élèves obtiendront un minimum de six certificats de formation et titres de compétences dans le domaine des arts. Ils doivent obtenir quatre titres de compétence obligatoires et au moins deux titres supplémentaires. Toute autre possibilité de formation pourra être ajoutée à votre portfolio d'élève dans myBlueprint; vous pourrez les montrer à vos employeurs futurs ou à des établissements postsecondaires.

a) 4 titres de compétence obligatoires

CERTIFICATS DE FORMATION ET TITRES DE COMPÉTENCES	DATE DE COMPLÉTION	VERSÉ DANS MYBLUEPRINT
Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT)		☐
Santé et sécurité au travail (ex. Safe@MyJob)		☐
Des espaces surs font d'excellents milieux de travail - Commission des droits de la personne de la Nouvelle-Écosse		☐
Travailler en fonction des capacités - Association canadienne des commissions des droits de la personne		☐

b) Au moins 2 titres de compétence supplémentaires

Ces expériences peuvent comprendre notamment :

- Complétion d'au moins un atelier d'un organisme reconnu
- Formation avancée ou supplémentaire (musique, design, travail de perles, tambour, théâtre, etc.)
- Acquisition de compétences appliquées et écrites (instrumentales ou vocales) reconnues par des organismes externes (ex. Royal Canadian Conservatory of Music)
- Secourisme et RCR
- Formation sur la protection contre les chutes
- WCB & Me (formation de la Commission des accidents de travail)

CERTIFICATS DE FORMATION ET TITRES DE COMPÉTENCES	DATE DE COMPLÉTION	VERSÉ DANS MYBLUEPRINT
		☐
		☐
		☐
		☐

Portfolio

a) myBlueprint

Votre portfolio d'élève dans myBlueprint doit montrer que vous avez atteint les exigences pour obtenir une majeure haute spécialisation en arts. Ajoutez du contenu à votre portfolio pendant vos études secondaires. Une fois votre portfolio complet, il devra être révisé par la personne désignée de votre école.

☐ J'ai complété mon portfolio | Date de la révision | Révisé par